



# Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportifs (AG2S) : une formation gratuite en 1 an après le bac

*Créée à la rentrée 2018, la MC (mention complémentaire) AG2S répond à une forte croissance du nombre d'emplois d'animateurs d'activités physiques et sportives pluriactives intervenant avec tous les publics, ainsi qu'à une demande de professionnalisation accrue. Ce diplôme professionnalisant prépare à la conduite de projets sportifs (animation, compétition) et plus largement à la conduite de projets éducatifs, culturels ou sociaux.*

**Pour qui ?** La priorité est donnée aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale. Un intérêt pour les activités physiques sportives constitue un atout majeur pour la réussite, ainsi que la capacité à travailler en équipe. Des qualités de réflexion, d'expression orale et écrite sont requises.

**La formation.** Dans l'Académie de Clermont-Ferrand, la MC AG2S est proposée au lycée Valéry Larbaud à Cusset (03). La formation est organisée en alternance avec en moyenne 17 h d'enseignement par semaine au lycée, et 18 h de périodes de formation en milieu professionnel qui peuvent se dérouler au sein de toute structure publique ou privée, promouvant les activités physiques ou sportives. La formation en 1 an est organisée autour de 3 domaines de professionnalisation : la prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice, la mise en œuvre d'un projet d'ani-



tion s'inscrivant dans le projet de la structure, la participation à la gestion des projets de la structure. Au programme : des cours de biologie nutrition santé et secourisme (3h), gestion de projets (5h), accompagnement et suivi de stage, et théorie de la pédagogie de la didactique des activités physiques (6h), pratique physique (3h). La validation de la mention complémentaire s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles. Il est obligatoire d'obtenir l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1 ou 2, AFGSU...).

**Les débouchés.** Ce diplôme permet de travailler dans les établissements d'activités physiques et sportives, y compris les structures intégrant des activités de prévention pour la santé et les conduites à risque. Les secteurs d'activité sont nombreux : établissements d'enseignement, associations et fédérations sportives scolaires, monde sportif fédéral (clubs spor-

tifs, comités, centres de formation professionnels de clubs), collectivités territoriales, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien, complexes hôteliers, hôtellerie de plein air, EHPAD, structures d'accueil pour public en situation de handicap, espace aquatique, structure thermale... Le titulaire de la MC peut également intervenir dans le secteur périscolaire pour assister l'équipe pédagogique ou lui apporter de nouvelles compétences.

Au-delà de sa visée d'insertion professionnelle, la mention complémentaire pourra également présenter un palier pour l'obtention du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité « éducateur sportif », par l'obtention d'une équivalence de l'UC1 et UC2 du BPJEPS.

**Deux dominantes au choix.** A la rentrée 2019, le lycée Valéry Larbaud proposera les deux dominantes de la formation : APT (Activités Physiques pour Tous), et AAN (Activités Aquatiques et Natation). La première dominante recouvre trois domaines d'activités : « activités physiques d'entretien corporel », « activités d'affrontement individuel et collectif » et « activités physiques de pleine nature ». Pour la seconde dominante, trois des cinq spécialités suivantes seront attendues lors de l'épreuve pratique: natation de course, natation synchronisée, plongeon, water-polo et nage avec palmes, ainsi qu'un test de 400 m nage libre à réaliser en moins de 8 minutes. Une préparation et une valida-

tion du BNSSA (brevet national de sécurité et sauvetage aquatique) ainsi qu'une validation du PSC1 (premier secours en équipe de niveau 1) sont à inclure dans cette dominante, dans l'optique d'une éventuelle poursuite de la formation en BPJEPS. Les candidats à la Mention complémentaire dominante AAN doivent disposer d'un bon niveau de natation et sauvetage aquatique afin de permettre aux titulaires de devenir sauveteur en mer, en lac ou en piscine.



**Candidatures :** Les bacheliers intéressés peuvent poser leur candidature sur la plateforme Parcoursup, dans la rubrique "Par type de formation", catégorie "Métiers du sport".

## EN SAVOIR PLUS

Lycée Valéry Larbaud,  
8, boulevard Gabriel-Perronet,  
03300 Cusset, 04.70.96.54.00.  
CIO Vichy-Cusset,  
9, place Félix-Cornil,  
03300 Cusset, 04.43.57.20.60.